

Quel est l'impact sur les demandeurs d'asile ?

Un nouveau gouvernement fédéral en Belgique a débuté le 31 janvier 2025. Ce gouvernement a de nouvelles propositions concernant les politiques d'asile et de migration. Dans les médias, le gouvernement a indiqué qu'il souhaite mettre en place des règles plus strictes pour l'asile et la migration. Si vous êtes récemment arrivé en Belgique, et êtes inquiets des potentiels changements, cette brochure est faite pour vous. La brochure vous explique les projets du nouveau gouvernement et leur impact.



Il est important de savoir que cet accord de gouvernement contient les projets **futurs** d'un gouvernement. Ils sont une indication de ce que l'avenir nous réserve, mais ne sont pas encore effectifs. Pour entrer en vigueur, ces **projets doivent être transformés en lois**. Ce processus peut **prendre plusieurs mois, voire des années**.

Si vous avez toujours des questions après avoir lu cette brochure, vous pouvez contacter notre Infoline (téléphone, WhatsApp, Telegram et email) : <https://vluchtelingenwerk.be/infolijn> ou contacter votre avocat.

Quel est l'impact sur les demandeurs d'asile ?

Le nouveau gouvernement veut rendre la procédure d'asile plus stricte. Il veut obliger les demandeurs d'asile à confier leurs appareils électroniques, tels que les téléphones mobiles et les ordinateurs portables. Les services d'asile les examineront pour vérifier que vous dites la vérité.

Le gouvernement ne veut pas que les personnes demandent l'asile en Belgique ou dans différents pays européens plusieurs fois. À l'avenir, les personnes qui le font ne recevront plus d'hébergement.

Les **délais pour les recours seront aussi courts que possible**. L'introduction d'un recours n'arrêtera pas la procédure de retour volontaire. Cela signifie que le gouvernement veut que vous collaboriez à votre retour, même si vous attendez encore une décision.

Le gouvernement veut résoudre la crise de l'accueil des demandeurs d'asile le plus vite possible. En attendant, les demandeurs d'asile vulnérables seront prioritaires. Cela signifie que **la liste d'attente pour les hommes isolés sera toujours utilisée** et que les hommes isolés ne bénéficieront pas d'un centre lorsqu'ils introduiront leur demande d'asile.

Le gouvernement veut fermer des places d'accueil dès qu'il y aura moins de demandeurs d'asile en Belgique. Les places individuelles et les hébergements d'urgence dans les hôtels disparaîtront. **Le réseau d'accueil deviendra plus basique**. Vous ne recevrez que de l'aide matérielle comme de la nourriture et un logement dans des centres d'accueil de grande taille. Vous ne recevrez plus d'argent de poche pour acheter votre propre nourriture.

Quel est l'impact sur les personnes ayant des décisions positives ?

Le gouvernement souhaite donner plus souvent un permis de séjour temporaire. Cela s'appelle la **protection subsidiaire**. Ce statut offre moins de droits que le statut de réfugié reconnu. Par conséquent, le regroupement familial deviendra plus difficile, et l'aide sociale (leefloon) sera moins accessible.

Les **réfugiés** reconnus auront six mois pour demander le **regroupement familial** sans exigence de revenus et de logement. Vous devrez suivre un cours d'intégration pour avoir accès à l'aide sociale.

Les personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire doivent attendre deux ans avant de pouvoir entamer le regroupement familial. Elles doivent disposer d'un revenu minimum de 2.227 euros par mois, avec 228 euros supplémentaires par enfant. Cela ne s'appliquera pas aux mineurs non accompagnés qui souhaitent faire un regroupement familial. La personne en Belgique et dans le pays d'origine devront réussir un test de langue et de citoyenneté.

Les personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire ou temporaire n'auront pas accès à l'aide sociale pendant les cinq premières années suivant leur décision positive. Elles recevront un autre type d'aide sociale, basé sur leurs efforts d'intégration. Nous ne savons pas en quoi consistera ce type d'aide sociale.

Il sera plus difficile d'obtenir une carte B. Vous devrez répondre à plusieurs critères :

- Réussir un test de langue et de citoyenneté
- Satisfaire aux critères qui s'appliquaient à vous lorsque vous avez obtenu votre carte A
- Ne pas constituer un danger pour la sécurité nationale ou l'ordre public
- Payer des frais administratifs
- Être financièrement autonome et ne pas recourir à l'aide sociale

L'obtention de la **nationalité belge** deviendra plus difficile. Cela coûtera 1.000 € et vous devrez réussir un test de langue et de citoyenneté.

Quel est l'impact sur les migrants sans papiers ?

Il n'y aura **pas de régularisation collective**. Cela signifie qu'il n'y aura pas de système général pour donner des documents aux migrants sans papiers. Seul l'Office des Étrangers sera autorisé à délivrer des papiers de séjour dans des cas exceptionnels.

Les personnes qui reçoivent un ordre de quitter le territoire devront signer un **contrat de retour**. Celui-ci stipule qu'elles seront obligées de coopérer à leur retour volontaire. Si un retour n'est pas possible rapidement, elles devront se présenter régulièrement aux autorités. Ceux qui ne respectent pas le contrat de retour peuvent être arrêtés et placés dans un centre fermé.

Les familles avec enfants ne seront pas détenues pendant les deux prochaines années.

La police pourra entrer dans votre domicile dans certains cas. Ceci n'est possible que si vous représentez un danger pour la sécurité nationale ou la sécurité publique et lorsqu'un juge d'instruction a donné son autorisation.

L'accès aux soins médicaux urgents deviendra plus difficile. Le gouvernement fera pression sur les médecins et les hôpitaux, mais le droit fondamental aux soins médicaux urgents continuera d'exister. Vous devrez peut-être payer vous-même certains traitements médicaux qui sont remboursés aujourd'hui.